



PR2.3.1 Addenda - Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Québec, le 18 juillet 2024

TESCanada H2 Inc.
759 rue du Square-Victoria, bureau 225
Montréal (Québec) H2Y 2J7

Objet : Addenda - Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation publique concernant les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour le projet de construction d'une usine de fabrication d'hydrogène vert et de gaz naturel sur le territoire de la ville de Shawinigan par TESCanada H2 Inc. (Dossier 3211-12-264)

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et conformément au premier alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), le Ministère a tenu une consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact du projet mentionné en objet devrait aborder. Celle-ci s'est déroulée du 15 mai au 14 juin 2024. Au cours de cette période, 166 commentaires pertinents ont été transmis au Ministère. Cependant, un dernier commentaire nous a été transmis tout juste après la période de consultation et nous vous le transmettons sous la forme d'un addenda au rapport sur la consultation sur les enjeux qui vous a été envoyé le 4 juillet dernier.

Veuillez noter que le document ci-joint sera publié au Registre des évaluations environnementales, conformément au deuxième alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

Ian Courtemanche

p. j. Addenda à l'annexe : Recueil des commentaires reçus au cours de la consultation sur les enjeux

AUTEUR	ORGANISATION	VILLE/MUNICIPALITÉ/COMMUNAUTÉ	ENJEUX	PRÉOCCUPATIONS	RÉFÉRENCES
Organisation	MRC Des Chenaux	St-Luc-de-Vincennes	<p>Les enjeux sont très larges dans l'avis, plus spécifiquement nous aimerions que soit traité les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Effets sociaux et communautaires sur la population entre autres le déchirement du tissu social -Effets potentiels sur la valeur des propriétés -L'acceptabilité sociale du projet -Nuisances potentielles que le projet pourrait engendrer <ul style="list-style-type: none"> Infrasons Vibrations Bruit Ombres Nuisances visuelles Champs électromagnétiques Tensions électriques parasites 	<p>Les préoccupations sont nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Est-ce que le projet de TES Canada est le bon projet de décarbonisation pour la MRC des Chenaux par le fait entre autres que le parc éolien est rattaché à une usine d'hydrogène vert, ayant potentiellement d'importantes pertes d'énergie selon certains experts? -La MRC des Chenaux est un milieu très habité, est-ce que le fait d'avoir des éoliennes de cette envergure est compatible à notre territoire? -L'acceptabilité sociale du projet sera-t-elle atteinte? On parle ici d'une responsabilité partagée entre autres par le promoteur, le Gouvernement, les municipalités locales, la MRC et la population. -Quelle sera l'ampleur des nuisances et des impacts qu'engendrera le projet au niveau : <ul style="list-style-type: none"> de la population de l'agriculture des élevages de la faune des milieux naturels des sources d'eau potable de la stabilité des sols du développement résidentiel et économique -La nature privée du projet crée des inquiétudes auprès de la population entre autres sur le fait que ce n'est pas les mêmes garanties quand c'est un projet public pour ce qui est par exemple du démantèlement ou de la reddition, l'imputabilité et de la responsabilité envers la population. Par exemple, le système de sanctions ne trouve pas la même application dans un projet privé qu'un projet public. 	